L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 13 SEPTEMBRE 1870. | 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 13 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Un terrain dans le Quatrième District, avec les bâtisses qui s'y trouvent, [illegible] la rue Troisième—Aussi, le bail restant de la maison No. 131 rue Baronne.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, rue Vieille-Levée, sans réserve—300 colis et lots de marchandises sèches.

Par J. N. Robert, au No 44 de la rue Vieille Levée—Marchandises sèches, merceries etc.

Par J. Montgomery, à sa salle d'encan—Vente [illegible] de meubles.

Par J. Déjan, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—chevaux de selle et de harnais, mulets, [illegible].

Par Valeton, au No 14 rue Natchez, vente [illegible] de jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, huile, vin etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 28 de la rue de [illegible]—chaussures et habillements fins et de [illegible].

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, rue [illegible] Nos. 62 et 64—soieries, gros de Rhin, [illegible], cotons, cachemirs, parapluies et marchandises [illegible].

Par D. E. Morphy, au No. 47, de la rue des Magasins—Cigares de la Havane, importés.

ATTENTION:

Propriétés améliorées, de valeur, à l'encan [illegible] Shérif.

Nous appelons l'attention publique sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, d'un terrain sur la rue Troisième, entre celles Rousseau et Fulton, Quatrième District, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Le dit Shérif procédera également, à la même heure, au même endroit, à l'adjudication du terme restant du bail de la maison No 131, rue Baronne.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION!!

Le Shérif procédera aujourd'hui, à 10 1/2 heures A. M., aux Entrepôts No 116, rue des Magasins, Premier District, à l'adjudication d'un lot [illegible] divers, tels qu'échelles assorties, barils de graisse, huiles assorties, craie, peintures, ciment, briques anglaises, rouge de Venise, etc.

ATTENTION.

30,000 paquets de 4 cercles chacun, pour balles de coton, selon le modèle de Botier, ayant 11 pieds de long et qui ont eu le prix [illegible] vendus à crédit aux enchères publiques. Voir l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Cigares importés de la Havane.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Un Acte de Trahison.

Si le fait relaté par la dépêche suivante est exact, il prouverait que le général Wimpfen est un traître qui a vendu son pays et livré les 70,000 hommes qui lui avaient été confiés à Sédan, moyennant finances. Il avait été alors chargé d'acheter Bazaine; nous aimons mieux croire qu'il n'a [illegible] cette mission que pour engager Bazaine à tenir bon; en tout cas, la réputation de ce brave général a été telle qu'on devait attendre d'un bon français.

Luxembourg, 7 septembre.—Le général Wimpfen, le dernier commandant des forces françaises à Sédan, celui qui a négocié la capitulation de la forteresse et de ce qui restait des forces de Mac-Mahon, ayant reçu des Prussiens pouvoir de traiter avec Bazaine, est parti pour Metz dans le but d'expliquer au maréchal les raisons qui l'ont influencé à la capitulation.

Le général de Wimpfen était accompagné par une escorte de cavalerie prussienne commandée par un général. Enarrivant au pied des murs de Metz, de Wimpfen, au moyen d'un drapeau parlementaire, a communiqué avec Bazaine et lui a exposé, sous les plus fortes couleurs, les circonstances qui avaient nécessité la capitulation.

Le maréchal Bazaine, en réponse à que [illegible] de capituler aussi pour Metz, a positivement refusé, déclarant qu'il maintiendrait sa position dans les jours [illegible] jusqu'à toute extrémité. Bazaine [illegible] avec fermeté de traiter à quelque condition que ce fût. Le général de Wimpfen a été obligé de retourner à Sédan sans avoir accompli l'objet de sa mission.

Notre ami Bombonnel.—Voici ce que [illegible] de notre ami Bombonnel, qui a [illegible] la Nouvelle-Orléans en mai der[nier].

[illegible] que le fameux tueur de panthères, Bombonnel, qui est en ce moment à sa ville natale, va se mettre à la tête d'un corps de francs-tireurs bourguignons qu'il espère découdre pas mal de [illegible].

[illegible] toujours porté, ce brave Bombonnel, [illegible] la rencontre des bêtes les plus [illegible].

Bombardement de Dantzig.—Nous lisons dans un journal de Paris:

Notre flotte française vient de commencer le bombardement de Dantzig. C'est une des grandes villes commerciales non-seulement de l'Allemagne, mais bien de la Prusse; c'est le plus prussien, au beau milieu [illegible] la Baltique, à cent lieues plus loin que [illegible].

C'est une ville d'environ 90,000 âmes [illegible] juifs. Elle a des remparts, des fossés, des forts. Cela nous est [illegible]. Elle renferme des masses de [illegible], de cuirs, de laines, de bière, [illegible] salées. C'est un des grands centres du commerce avec la Russie. [illegible] Kœnigsberg sa voisine en face, [illegible] du même golfe, le golfe de Dantzig.

Avant Dantzig, le tour de Kœnigsberg. [illegible]. Cette ville de Dantzig [illegible] prise par nous en 1807. C'est là que le maréchal Lefebvre gagna son titre [illegible]. En 1813, Rapp y fut assiégé par [illegible] sortant tout frais émoulus de la [illegible] de Leipzig. Il se maintint dans [illegible] pendant un an.

On nous bombarde Strasbourg, nous bombardons Dantzig. Enfin cette flotte [illegible] à quelque chose. Souhaitons-lui [illegible] de bombes et de bons pointeurs. Et en attendant mieux, que la [illegible] donc chez elle ce que c'est que la guerre. Il est temps.

Dantzig se trouve à près de quatre cents lieues de la France. Hourrah pour nos marins, qui sont les premiers à nous [illegible]. Puissent-ils nous venger sérieusement.

St Aloysius Academy.—Cette excellente maison d'éducation, dirigée par les Frères du Sacré Cœur, rouvrira le 15 du courant. Les cours comprennent, entre autres, l'enseignement du français, de l'anglais et de l'allemand, toutes les branches d'une éducation commerciale complète. Voir [l'annonce].

Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience [illegible] ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de Willcox & Gibbs."

La machine à coudre de Grover & Baker a obtenu le premier prix accordé à la meilleure machine pour familles, aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, 1870. Bureaux, 182, Canal.

Il n'est pas étonnant que tous nous [illegible] vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de Willcox & Gibbs, que les poètes, les orateurs, les [illegible], les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et l'habitude de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 82 et 118 de la rue du Canal.

La Perle, "Poudre Dentifrice. Les [illegible] sont d'une importance capitale, sans [illegible] a ni vraie beauté, ni bonne [illegible]. Pour les conserver faites usage [illegible] de la Perle, poudre dentifrice [illegible] par M. A. Griffo. Cette poudre [illegible] et conserve admirablement les [illegible], prévient ou arrête la carie; [illegible] les gencives; parfume la bouche [illegible] entient dans un parfait état de [illegible].

[illegible] dire de tout le monde, la meilleure [illegible] dentifrice parue jusqu'à ce [illegible].

[illegible] 30 cents la boîte seulement, à [illegible] rue Royale, 285 coin Hôpital.

La machine à coudre de Grover & Baker a remporté le prix aux Foires de la Louisiane et du Texas, en [illegible] $55. Bureaux, 182, de la rue du Canal.

RÉUNION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

[illegible] avoir examiné avec soin deux produits de la parfumerie Oriza, fabriqués à l'usine de M. L. Legrand, [illegible] M. Revell dans un rapport spécial a déclaré: qu'il croit, avec [illegible], à la possibilité de conserver la fraîcheur et la beauté à la peau par l'usage fréquent de la Crême Oriza de Ninon de Lenclos et de l'Oriza-lacté, préparés selon les formules du savant Farmacien. Il recommande également toutes les savons de toilette vendus [illegible] commerce, celui qui était le mieux [illegible] possédant au suprême degré les qualités thérapeutiques, c'était le savon de création récente par le même fabricant. C'est donc celui dont il conseille l'usage préférablement à ceux portant [illegible] étiquettes de fausses designations, telles que Suc de Laitues. Extrait [illegible], etc.

[illegible], fournisseur des cours de France, de [illegible], 207, rue St Honoré, à Paris.

Les comités de machines à coudre aux Foires d'Etat de la Louisiane et du [Texas], tenues en 1870, ont sanctionné les [illegible] qualités de celle de Grover [& Baker], en lui accordant le premier prix [comme] la meilleure machine pour familles.

LES BARBARIES PRUSSIENNES.

Nous signalons, dit un journal, la conduite indigne des Prussiens envers nos francs-tireurs: nous annoncions que le procureur impérial de Wissembourg, ayant été cerné et pris avec quelques hommes, avait vainement excipé de sa qualité de soldat régulier pour demander à être traité comme prisonnier de guerre, et avait été passé par les armes.

Un de ses collègues, M. de Beaurepaire, procureur impérial près le tribunal civil de Mamers (Sarthe), qui avait quitté Paris il y a une quinzaine de jours, à la tête d'un corps franc, aurait été fait prisonnier à son arrivée à Pont-à-Mousson par les uhlans et immédiatement fusillé.

Que diraient donc les Prussiens si nous répondions à ces audacieuses violations des lois de la guerre en fusillant tous les soldats de leur landwehr que nous ferions prisonniers.

A Saint-Avold, le général prussien a imposé une contribution exagérée, tout à fait hors de proportion avec les ressources de la localité.

Comme on n'obtempérait pas à ses ordres, il a menacé Saint-Avold d'une heure de pillage.

En effet, dit le *Constitutionnel*, les sommes demandées n'ayant pas été payées, les soldats prussiens ont saccagé la ville durant une heure et commis toutes sortes d'exactions.

Enfin, *Paris Journal* publie ceci:

"Mme R...., femme d'un négociant de la rue Julien-Lacroix, à Ménilmontant, raconte le fait suivant, qui vient de plonger sa famille dans le deuil:

"Les Prussiens, à *Saverne*, ont enrôlé son grand-père, âgé de 70 ans, pour suivre leur armée. Ils ont volé tout l'argent et les provisions que contenait la maison de ce vieillard; *puis ils ont, à plusieurs, commis des violences atroces sur sa femme, qu'ils ont tuée après*. Ensuite ils ont saccagé la maison et y ont mis le feu.

"On est sans nouvelles de ce vieillard."

Toutes les horreurs de l'invasion de 1792, dont nos pères nous ont transmis le souvenir, ont reparu. Le viol, le meurtre, le pillage, l'incendie, voilà les armes des soldats de M. de Bismarck!

CHRONIQUE LOCALE.

Réunion de la Convention Démocratique.—La Convention démocratique d'Etat qui s'est réunie hier à midi à la salle des Odd Fellows, a été appelée à l'ordre par le col. P. H. Hatch, président du comité central d'Etat, qui a proposé l'hon. M. Voorhies pour la présidence provisoire. Adopté à l'unanimité.

Sur motion de M. Hatch le col. Smallwood et M. L. Dupeyre, ont été nommés secrétaires temporaires.

Le président est autorisé à nommer un comité de neuf membres, chargé de la vérification des pouvoirs.

Une suspension de 10 minutes est accordée pour faire ces nominations. (On les trouvera dans notre rapport anglais.)

Une résolution de M. Briant, de St-Martin, requérant le comité de rapporter spécialement les noms des délégués de couleur, est lue.

M. E. Howard McCaleb demande que la résolution soit déposée sur la table. La question donne lieu à une excitation considérable. Nombre de délégués soutiennent que la motion est prématurée, par la raison que la convention n'est pas encore organisée. Le président décide en ce sens et contre la motion.

La séance est suspendue pendant une demi-heure pour permettre au comité de vérification de préparer son rapport.

A la reprise de la séance le rapport du comité de vérification est adopté par un vote de 212 contre 11.

Sur motion, le juge Voorhies est choisi comme président permanent de la convention. MM. Hill, de Claiborne et Goode, de Terrebonne, sont élus vice-présidents, et MM. Arrago et Smallwood, secrétaires.

Le comité sur les adresses et résolutions se compose de: E. R. Chinn, de Baton-Rouge; J. S. Cage, de Terrebonne; P. H. Overton, de Tensas; W. F. Kernan, d'Est-Feliciana, John McEnery, d'Ouachita; J. H. Montgomery, de Carroll; J. C. Wise, des Rapides; Alex. Bowman, de Caddo; J. W. Patton, d'Orléans; R. L. Preston, de Jefferson; Taylor, de Claiborne, et Déclouet, de Lafayette, de l'Assomption.

Une motion renvoyant toutes les résolutions au comité est adoptée.

La convention s'ajourne à aujourd'hui à 10 heures du matin.

Voici la liste complète des délégués de la paroisse d'Orléans:

Orléans, Premier Ward—Ed. Reynolds, Wm. H. Manning, Jno. Curry, J. D. Cole, D. C. Donovan, E. E. Burke, D. McCarthy.

Second Ward—W. W. Clayton, James Eaman, Chs. Shally, Geo. W. Bevan, Jno. Murphy, John Farrell, C. F. Williams, C. Tomatis, M. J. Nogent.

Troisième Ward—E. H. McCaleb, Martin Doherty, Jno. Ramon, B. Otway, W. Conway, Geo. Waters, Jno. Connors, Jno. McCormack, W. Conlon, Jno. Keiler, Roger Murphy, J. A. Moran.

4ème ward.—Francis Rawle, Michael Barry, Paul Hoffman, John Golley, J. F. Storcken.

5ème ward.—Frank Marquez, Chs. de Lassus, F. Reinecke, W. Laresche, Louis Prados, Ed. D. Dean, Eug. Rostere, Jno. Herbert.

6ème ward.—Victor Grosican, P. Wm. Nihol, Robert Brewster, P. Jo Arg, Bonnet, D. Valeton, P. J. Robert.

7ème ward.—John Houston, J. A. Letten, George Schiote, M. A. Calongue, Octave Dalcet et Bernard Wiser.

8ème ward.—P. J. Swan, J. B. Fagot, F. Bonze, John Delaney et Joseph Jacob.

9ème ward.—P. Ebuja, C. C. Fannin, Alf. Vaux, H. J. Dussor, Wm. Stephens et G. Taven.

10ème ward.—W. P. Harper, G. M. Beaman, C. O'Donnell, M. Small, R. Herrick, G. Andrews, Geo. Troy et Dong. West.

11ème ward.—John Haas, Tim. Tracy, J. W. Patton, P. J. Sanders, J. Cole, A. B. G. Arnoult.

12ème ward.—L. R. Preston, John McCulloch et C. J. Fox.

13ème ward.—E. Rivière, John Baehr, Henry Arbo.

14ème ward.—A. S. Beck, Thos. B. Bodley.

15ème ward (Alger).—J. F. McLean, John Pujol, F. Kavenol.

Affaire des Cotons.—Le nom de M. Edgard Canonge a pu figurer plusieurs fois dans notre compte-rendu de cette affaire, mais nos lecteurs ont sans doute bien compris que M. Canonge n'a prêté en tout cela qu'un service de courtage et qu'il n'est pour rien dans les tripotages qui sont maintenant livrés à l'appréciation des cours.

Nominations.—Les délégués du Troisième District Congressionnel de la Convention Démocratique, se sont réunis hier soir et ont nommé le juge Adolphe Bailey pour le Congrès.

Les délégués du Quatrième District se sont également réunis et ont nommé le juge M. Ryan pour le Congrès, et MM. L. P. Briant et David N. Barrow comme sénateurs d'Etat pour représenter le district composé des paroisses d'Iberville, St-Martin et d'Ouest Baton-Rouge.

Le gouverneur a révoqué le pardon accordé à Pierre Bertin.

Une dame, nommée Longshore a déclaré avoir donné des coups de fouet à un homme nommé Weisshamer, qui, dit-elle, avait frappé son fils. Weisshamer s'étant armé d'un casse-tête, en a porté plusieurs coups à la dame. Il a été arrêté.

Fritz Taylor, alias John Thompson, ou Hoffman, a été arrêté, hier, par le surintendant de police, comme un échappé du pénitencier, où il subissait une seconde condamnation pour vol.

Meurtre sur la plantation Carter.—Samedi soir, vers 8 heures, dans une dispute survenue, sur la plantation Carter, entre deux hommes de couleur, Madison Williams et Reuben Jones, le premier a été tué. Ces deux hommes s'étaient battus pendant la soirée, mais ils avaient été séparés, et on regardait l'affaire comme arrangée. Mais Jones revint bientôt à la charge et donna trois coups de poignard à Williams, qui fut blessé au ventre. Les trois coups portant à peu près au même endroit. Le malheureux n'a pu survivre longtemps à de si terribles blessures; il est mort dimanche matin, vers 3 heures, à l'âge de 50 ans environ. Jones a été arrêté et écroué à la geôle de Gretna.

Excursion.—L'Association de Bienfaisance des Fils de la Louisiane a fait sa seconde excursion dimanche dernier à Live Oak et Magnolia Grove, plantation Jeanneton, sur le chemin de fer de Chattanooga. La Compagnie avait offert sa locomotive et ses chars qui ont exécuté cinq voyages complets pendant la journée. Deux excellentes bandes accompagnaient l'excursion, l'une pour faire de la musique d'harmonie, l'autre pour faire de la musique de danse. On compte que la fête avait attiré près de 3,000 personnes qui sont revenues toutes charmées de la manière dont elles avaient passé leur journée.

Feu.—Dimanche soir vers 8 heures, le feu a éclaté Tremé, dans une maison à deux étages, No 101, appartenant à M. Schucider et occupée par Mme Bensky. La partie supérieure de la bâtisse a été entièrement détruite. Le feu a été causé par l'explosion d'une lampe à huile de charbon. La propriété est assurée pour une somme de $1000 à la compagnie d'Orléans.

L'affaire du meurtre aux casernes de E. U.—Joseph Bowen, soldat de la compagnie E, du 19e infanterie des E. U., accusé d'avoir tué, le 15 août, aux Casernes des E. U., le soldat Daniel Kelly, du même régiment d'infanterie, a été renvoyé par le recorder Massicot devant la 1ère cour de district, sans admission de caution.

Coup de pistolet.—Dimanche soir, vers 5 heures, l'officier J. W. Sunshine tira sur un nègre nommé Tucker, jouissant d'une fort mauvaise réputation, demeurant près du canal Harvey. Il paraît que Tucker avait volé de l'argent à quelqu'un, et que, surpris en flagrant délit par l'officier, il avait refusé de s'arrêter. Tucker se mit à fuir et l'officier lui tira trois coups de pistolet dont l'un l'aurait atteint à la nuque. On dit que Tucker a été trouvé dans les bois par ses amis qui l'ont ramené en ville. Mort ou mourant ou dangereusement blessé, c'est ce que nous ignorons.

Rapport mortuaire.—Pendant la semaine qui a fini dimanche à 6 heures du matin, il est mort à la Nlle-Orléans 170 personnes, dont 119 de race blanche, 34 de race noire, 17 de race mêlée, 101 du sexe masculin, 69 du sexe féminin et 2 non classés [illegible]. Les 32 cas qui se sont terminés fatalement par suite [illegible] dans le voisinage des halles françaises. Les victimes ont été 15 personnes nées en Italie, 7 en Allemagne, 1 en France et 1 en Irlande.

L'inaction du Danemark.—On écrit de Vienne:

"Le voile commence à se lever sur les hésitations du gouvernement danois à faire la guerre à côté des Français. J'ai vu des lettres de hauts personnages de Copenhague qui éclaircissent un peu ce mystère. En voici le résumé concis:

"L'alliance entre Paris et Copenhague était faite, lorsque la Prusse, pour parer ce coup, s'est engagée, sous la garantie de l'Angleterre et de la Russie, à rendre au Danemark, six mois après la conclusion de la paix, la partie du Schlewig du Nord, habitée par des populations danoises, et à abandonner à l'arbitre de ces mêmes deux puissances les proportions dans lesquelles l'article 5 du traité de Prague devra trouver son accomplissement.

La Bataille de Jaumont.

Les carrières de Jaumont dont a parlé samedi à la Chambre le général de Palikao, sont situées au nord de Metz. Elles forment un terrain creux dans lequel le maréchal Canrobert a culbuté toute une division prussienne, sans qu'il ait pu, dit-on, s'en échapper un homme.

Voici sur cette sanglante affaire les détails que nous trouvons dans le *Figaro*:

"Verdun, 19 août 1870.

"Encore un combat de géants, combat acharné, meurtrier, horrible boucherie de neuf heures et demie.

"On sait que le combat du 16 avait eu pour conséquence d'empêcher la jonction du corps de l'archiduc Frédéric-Charles avec celui du maréchal Steinmetz. L'avant-garde du maréchal avait été repoussée de Doncourt, tandis que l'armée entière du prince avait été délogée de Gravelotte, Vionville et Mars-la-Tour.

"Mais, dans cette affaire, le corps du prince avait seul éprouvé des pertes considérables. Celui de Steinmetz n'avait presque pas été engagé.

"Aussi, le maréchal Bazaine avait-il pris les mesures les plus sages pour observer les moindres mouvements de son dangereux ennemi.

"Sans abandonner le vaste plateau illustré par sa victoire du 16, il fit avancer vers le nord, du côté de Briey, une partie de son armée.

"Alors nos soldats purent jouir de ce spectacle étrange que j'ai vu une fois déjà à Forbach....

"Tandis qu'ils occupaient, l'arme au pied, les hauteurs de Saint-Privat et de Sainte-Marie-aux-Chênes, ne voyant rien devant eux qu'une sorte de vallon dont le versant qui leur faisait face est couronné d'arbres touffus sur une longueur de plus d'une lieue,—nos soldats aperçurent tout-à-coup une sorte de grouillement sous les taillis. La base des arbres devint plus noire, puis des milliers de points brillants apparurent....

"C'était l'ennemi, qui avait passé deux jours et deux nuits dans la forêt de Moyeuvres, et qui tout à coup en sortait.

"Mais le maréchal Bazaine, qui paraît connaître ces ruses de guerre aussi bien que les Prussiens eux-mêmes, s'était mis en position juste à temps.

"A onze heures précises, des deux côtés, les lignes se couvraient de feu. Canons, mitrailleuses, fusils, tout donnait. Les obus prussiens pleuvaient chez nous, faisant d'affreux ravages. Nos mitrailleuses couchaient les soldats ennemis par rangs, comme à Berny.

"Les vivants prenaient la place des morts. Plus d'un régiment a brûlé toutes ses cartouches, plus d'une batterie a épuisé toutes ses munitions. Jamais on ne s'est tué avec cette rage. La nuit seule, la nuit noire a interrompu la fusillade et la canonnade.

"Mais nous n'avons pas perdu un pouce de terrain dans cette bataille à distance, tandis que des sept heures l'ennemi ne se devinait plus qu'au jugé. Il s'était replié toujours silencieux et sombre, dans la forêt de Moyeuvres.

"C'est encore une victoire, mais les pertes sont considérables des deux côtés.

"Ce matin, à 5 h. nos soldats toujours placés sur les mêmes positions de Sainte-Marie-des-Chênes à Privat, sondaient la forêt à coups de canon; mais l'ennemi ne répondait pas.

"Voilà la grosse nouvelle qui est apportée ce soir à Verdun, par un homme absolument digne de foi,—m'assurent les autorités.

"J'ai recueilli les détails de sa bouche. J'ai dessiné sous ses yeux les positions, carte en main. Pour moi le doute n'est pas possible.

"L'état-major savait qu'il y avait en bataille quelque part, mais il lui était impossible d'en deviner l'endroit. Des rapports de gardes, de gendarmes, d'hommes de confiance l'affirmaient, mais le télégraphe restait muet.

"Or, précisément nous apprenons que les Prussiens ont coupé le télégraphe à Etain, seul point de correspondance avec le pays de Briey, où se trouvent les hameaux, aujourd'hui détruits par la canonnade de Saint-Privat et Sainte-Marie.

"Une bonne nouvelle:

"Le général Frossard, qui a été infatigable le 16, et qui s'y est très brillamment conduit à la tête du 2e corps, n'est pas blessé.

"Le témoin de la bataille de Saint-Privat l'a vu à cheval, donnant encore des ordres à cet héroïque corps d'armée qui a été de toutes les fêtes.

"Peut-être qu'une erreur du télégraphe vous a empêchés de faire une remarque. Le général Wredel, et non Wodel, comme disait le télégraphe, qui a été tué à Vionville, le 16 août, est précisément celui qui, la veille, incendiait le village d'Ancy.

"—Il faut que justice soit faite! criait le général ivre.

"C'est un boulet qui s'est chargé de faire justice.

"Que semblera ce petit drame après la sanglante épopée dont je viens de vous faire le récit sommaire? Jugez-en.

"Hier soir, à 5 heures, des habitants du hameau de Duguy, situé à cinq kilomètres de Verdun, vinrent dire en ville que trois uhlans levaient des plans et prenaient des renseignements dans leur village.

"Immédiatement un maréchal des logis et quatre gendarmes partirent de Verdun ventre à terre et rejoignirent bientôt les trois uhlans signalés au hameau de Baleycourt, au moment où ils allaient couper le télégraphe du chemin de fer.

"Deux des uhlans, qu'à leur tenue, à leurs décorations et à la beauté de leurs chevaux on peut prendre pour des officiers supérieurs, s'échappèrent à fond de train, franchissant les fossés et les ruisseaux.

"Le troisième, qui paraissait n'être qu'un sous-officier, ayant essuyé le feu des gendarmes, mit pied à terre et jeta ses armes sur le sol. Les gendarmes l'entourèrent et il déclara se rendre.

"Mais, par un mouvement subit, le uhlan qui tenait à la main le cordon de sa lance, la releva de terre et en porta aux gendarmes des coups terribles.

"L'un en est mort aujourd'hui. Un autre est blessé grièvement.

"Le maréchal-des-logis, manqué par le uhlan, lui tira un coup de pistolet à bout portant qui lui brisa le crâne.

"C'est la quatrième fois, à ma connaissance, que les prisonniers prussiens se conduisent ainsi.—Alfred d'Aunay."

LES PERTES DES PRUSSIENS.

Le *Volontaire* dresse le bilan des pertes de l'armée prussienne depuis le début de la campagne:

Voici, d'après ce journal, quelles étaient au 18 de ce mois, les pertes éprouvées par les Allemands depuis leur entrée sur le territoire français:

Six généraux tués.

Onze blessés plus ou moins grièvement.

A WISSEMBOURG.

Tués:

Infanterie,	3,570	hommes.
Cavalerie,	645	"
Artillerie,	247	"

Blessés des trois armes: 7,250 hommes.

A REICHSHOFFEN.

Tués et disparus:

Infanterie,	9,463	hommes.
Cavalerie,	1,230	—
Artillerie,	390	—

Blessés des trois armes: 14,507 hommes.

A FORBACH ET SPICKEREN.

Tués et disparus:

Infanterie,	13,872	hommes.
Cavalerie,	2,510	—
Artillerie,	1,079	—

Blessés des trois armes: 23,040 hommes, dont la plupart très grièvement, dont plus de 3,000 sont déjà amputés.

Pendant sa marche vers la Moselle, l'armée allemande a été atteinte par la dyssenterie et a perdu en quatre jours au delà de 3,000 hommes. Il en est resté au delà de 2,000 dans les hôpitaux, hangars, maisons particulières, etc.

A BORNY.

Au moment où l'action commença, la ligne ennemie était trop étendue, et se trouva ainsi aux prises avec nos feux, qui furent soutenus par l'artillerie des forts avancés de Metz. Ces circonstances et un faux mouvement que les Prussiens exécutèrent sur leur flanc droit leur furent très préjudiciables et compromirent leur armée. Leurs pertes s'élevèrent:

Tués et disparus:

Infanterie,	10,340	hommes.
Cavalerie,	2,900	—
Artillerie,	330	—

Volontaires allemands: 192 hommes.

Blessés des trois armes: 13,330 hommes.

Après cette journée sanglante il y eut un moment d'indécision dans l'esprit du prince de Prusse. Les grands sacrifices d'hommes qu'il faisait pouvaient n'aboutir à aucun résultat, si l'armée française se concentrait rapidement. Mais des renforts considérables qui lui arrivèrent immédiatement après, et les ordres réitérés du roi, le décidèrent à ne point retarder son mouvement offensif.

Il poussa donc vivement ses colonnes en avant, et livra les combats de Gravelotte, Vionville, Rezonville, etc.

Deux circonstances du reste engageaient le roi Guillaume à ne point hésiter: les mouvements tumultueux de Paris et la nouvelle de l'organisation *sérieuse* de toutes les classes de la population, ce qui allait donner à cette guerre un caractère tout national.

Il tenta donc le sort des armes et il perdit dans ces différentes rencontres:

Tués, disparus ou prisonniers:

Infanterie,	22,392	hommes.
Cavalerie,	5,207	—

Volontaires allemands, 450 hommes.

Blessés:

Des trois armes, 9,500 hommes.

Tel est le bilan prussien de la première période de cette campagne.

Ils ont accumulé leurs forces; les nôtres se rassemblent. A bientôt une solution que le patriotisme français ne peut rendre douteuse.—H. Noë.

Ainsi, si ces chiffres sont exacts, les Prussiens auraient eu depuis le commencement de la campagne 77,807 tués et 69,817 blessés, soit un total de 147,694 hommes hors de combat.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à l'Abeille.

Départ de M. Thiers pour Londres, St Pétersbourg et Vienne.

Les Prussiens à Melun.

Dépêche du gouvernement américain à Bancroft.

Que vont dire les Républicains Rouges?

Les amitiés traditionnelles avec la Prusse.

Jules Favre et tous les Jules comprendront-ils?

Ordre pour fortifier les ports marchands en France.

Lettre du roi Guillaume à la Reine

Il prétend que ce sont les Français seuls qui ont sauté à Laon.

La Cour de Cassation installée à Tours.

400,000 Prussiens seront concentrés sur Paris.

Bismarck veut tout écraser à la fois.

Opinion attribuée aux populations de France.

Elle serait favorable au comte de Paris.

Résolution inébranlable du maréchal Bazaine.

Il tirera sur le premier qui parlera de capitulation.

La Russie et l'Autriche refusent d'agir pour la République.

Prochaine entrée des troupes italiennes dans Rome.

Nouvelles européennes.

Madrid, 12 sept—Les démonstrations de sympathie pour les Français continuent dans les provinces du Nord. Les républicains ont signé ici une adresse demandant la convocation des Cortès.

Paris, 12 sept—Le départ immédiat de M. Thiers pour Londres, St Pétersbourg et Vienne est annoncé officiellement.

Les Prussiens étaient à Melun hier soir. Les bruits d'armistice prennent de la consistance. Le Corps diplomatique s'est décidé à différer son départ de Paris.

Berlin, 12 sept—Grande sensation à propos de la dépêche du gouvernement américain au ministre Bancroft, exprimant l'espoir qu'il y aura maintenant une fin à la guerre, en vue du fait que par son aide, le détrônement de Napoléon a été accompli. La dépêche a été adressée au roi Guillaume par un messager spécial.

Londres, 12.—Les télégrammes sur la guerre sont un chaos parfait d'assertions contradictoires. Les rapports adressés aux journaux de New York sont corrects en grande partie. Les télégrammes particuliers sont refusés à Paris.

Le *Times* dit que la France a été guérie des dictateurs militaires.

L'*Esquiros* courant sur deux corsaires a passé par le détroit de Gibraltar. Des préparatifs d'attaque avaient été ordonnés.

30,000 volontaires sont partis hier pour Paris.

Paris, 12 septembre—Des ordres ont été donnés pour élever de fortifications au Hâvre, Marseille, Dunkerque et sur d'autres points. Des navires de guerre français avec des équipages complets sont prêts à partir au premier avis.

Londres, 12.—Garibaldi est attendu à Paris.

Berlin, 12 sept—Ce qui suit sous la date de dimanche soir, a été envoyé par le roi Guillaume à la reine: "La citadelle de Laon a sauté après la capitulation et au moment où les Prussiens se préparaient à entrer dans la ville. 350 hommes ont été tués, y compris 300 gardes mobiles. Nombre d'entre eux sont horriblement mutilés. Il doit y avoir eu trahison."

New York, 12 sept—On voit ici, d'après les télégrammes d'Europe, que la position des Etats-Unis n'est pas comprise en Europe. La seule dépêche officielle de ce gouvernement, relative à la guerre, a été envoyée vendredi dernier au ministre Bancroft, avec des copies aux ministres Washburne et Motley. Voici, en substance, d'après une bonne source, ce qu'elle contient:

"Ne pouvant agir de concert avec d'autres nations, si, cependant, nos bons offices sont requis par les deux parties belligérantes, nous serions heureux de les leur rendre dans le but de rétablir la paix entre deux grandes puissances avec lesquelles nous avons des rapports d'amitié traditionnelle.

"Ce gouvernement s'abstiendra scrupuleusement d'intervenir dans les affaires des nations étrangères, quand même il n'y aurait pas d'autre raison que celle de ne pas fournir un exemple ou de ne pas donner un prétexte d'intervenir plus tard dans les nôtres. C'est pourquoi il n'exprime aucune opinion sur les mérites de la guerre."

La dépêche de Bancroft a été rédigée avec soin de manière à ne laisser aucun doute sur notre résolution de nous abstenir scrupuleusement de toute alliance avec les belligérants, tout en étant toujours disposés à prêter nos bons offices quand ils sont désirés par les nations qui sont en guerre.

Londres, 12—On annonce un soulèvement à Viterbe. Le peuple a cerné les zouaves du Pape à Viterbe, Montefiascone et Valentano, et menace de les attaquer. L'ordre a été rétabli au nom du roi d'Italie.

Le *Daily News* a une dépêche annonçant que des arrangements pour l'occupation des Etats du Pape ont été conclus. Le peuple sera consulté pour savoir s'il veut le Pape ou le Roi pour gouverneur civil, la décision devant être obligatoire pour les deux parties. En attendant les troupes italiennes occuperont le territoire romain.

Si le résultat est contraire aux vues du roi, il retirera ses troupes. On le presse de ne pas hésiter à faire de Rome la capitale de la nation.

Le journal officiel à Florence justifie l'occupation comme étant aussi nécessaire au Pape qu'à l'Italie. Le journal espère que le Pape acceptera la tutelle du gouvernement italien.

Paris, 12 sept—La *France* dit: "Pendant que la République est partout la bienvenue, le retard dans la convocation de l'Assemblée constituante cause du mécontentement. La cour de cassation s'est transportée à Tours, où elle siège en ce moment.

Londres, 12 sept—Six bâtiments français blindés ont été vus devant Goodwin, ce matin, se dirigeant vers le sud-ouest.

Bruxelles, 12 sept—L'impératrice Eugénie, dans son voyage en Angleterre, est restée pendant trois jours cachée dans les environs de cette ville.

Un convoi de blessés français est arrivé ici.

Lisbonne, 12 sept—Le comte et la comtesse d'Eu sont arrivés hier de Rio-Janeiro. Ils partiront immédiatement pour Bordeaux.

Le duc de Saldanha est parti pour Londres, pour remplir le poste d'ambassadeur à la cour de St-James.

Londres, 12 sept—Les dernières nouvelles de Chine disent que la situation des affaires à Tien-Tsin n'est pas satisfaisante. Les Chinois se montraient violents et concentraient des troupes sur ce point.

Le projet de poser un autre câble entre l'Angleterre et l'Amérique est annoncé.

Le navire Juana, de Bordeaux, pour la Havane, avec une cargaison générale, a [illegible].

New-York, 12 septembre—A la *Tribune* de New-York—"Reims, 6 septembre 1870. Le quartier-général du roi a été établi ici hier. Il restera jusqu'au 9, pour la [illegible] [illegible] des Prussiens qui [illegible] de Metz.

"Un corps d'Allemands du nord et deux corps de Bavarois et Wurtembergeois cheminent sans trouver d'obstacle.

"Six grandes divisions de cavalerie doivent arriver près de Paris, le 13 ou le 14, alors arriveront les régiments qui s'avancent maintenant.

"L'armée Allemande atteindra et probablement dépassera le chiffre de 400,000 hommes.

"Les habitants partout adressent des reproches à l'Empereur, mais ils ne favorisent pas la République. Ils demandent la paix surtout.

"Ils favorisent particulièrement le comte de Paris."

Berlin, 12.—Le duc de Mecklenbourg avec la 1ère et la 7ème division du 9ème corps et les dix divisions de la réserve et de la landwehr se forment à Hombourg dans le Palatinat pour se porter sur Paris. De là et d'ailleurs les troupes de ligne sont parties. Le service de garnison est fait par le landwehr.

Les officiers qui, depuis des années, étaient exemptés de toute obligation militaire ont reçu avis de se tenir prêts pour un service éventuel.

Bismark a dit qu'il placerait en France une force assez considérable pour écraser toute résistance et empêcher par tout l'organisation de nouvelles forces.

On rapporte que Bazaine, non seulement refusa de rendre, quand il apprit le désastre de Sédan, mais qu'il déclara hautement qu'il tirerait sur tout officier qui conseillerait de se rendre.

On croit que la Russie et l'Autriche ont rejeté toutes les ouvertures et qu'elles ne se remueront pas pour les républicains de France.

Bruxelles, 12 septembre, 4 heures P. M.—L'Italie, l'Autriche et la Russie sont convenues de demander à la Prusse un armistice. La Russie devra faire cette demande au nom des trois puissances. Des dépêches ont été, en conséquence, expédiées à Berlin; mais jusqu'ici il n'y a eu aucune réponse.

Lord Lyons a abandonné la tâche d'intervenir entre la France et la Prusse en faveur d'Olozaga, ministre d'Espagne.

Paris, 12—En se rendant au bureau central du télégraphe, le ministre Washburne a été reconnu par une foule de gens qui se trouvaient sur son passage, et qui tout aussitôt poussèrent des acclamations. Leurs cris de joie attirèrent d'autres gens et bientôt le ministre reçut une ovation enthousiaste. Dans la soirée, les employés du télégraphe et d'autres personnes se sont portés devant la légation américaine et ont fait des démonstrations en honneur du gouvernement des Etats-Unis et de son représentant.

Berlin, 12 sept.—Le rapport officiel de la capitulation de Sedan constate que le nombre des prisonniers faits est de 120,000.

Le nombre des blessés a beaucoup diminué depuis qu'on a rétabli les chemins de fer; et les morts qui étaient étendus sur les champs de bataille et dans la ville ont été enterrés.

Londres, 12.—Des agents sont arrivés ici de Berlin afin de mettre sur le marché l'emprunt prussien.

Le navire *Inconstant* a apporté des détails sur la perte du *Captain*. Avant de partir, le feu avait éclaté à son bord, mais on avait réussi à l'éteindre. Dans la tempête qui a succédé, une des grosses pièces du *Captain* a tombé de son affût et en roulant sur le pont a tué un canonnier.

La *Shipping Gazette* demande qu'une enquête ait lieu sur les causes de la perte de ce navire.

Nouvelles de la Havane.

La Havane, 12.—Le câble de Panama et des Indes occidentales a commencé son service ce soir. Le choléra se propage dans cette ville. Le capt. général de Rodas est arrivé ce soir ici.

Nouvelles de Washington.

Washington, 12—Le solicitor Banfield est allé à Boston pour conférer avec le secrétaire Boutwell sur les balances inattendues.

Le revenu du 1er juillet jusqu'à présent a reçu près de $6,500,000 de plus que l'année passée dans la même période de temps.

Nouvelles Diverses.

Yokohama—La guerre européenne nuit ici aux affaires. Le marché de la soie est mort.

La chaudière du steamer City of Yeddo a fait explosion à Yeddo le 1er août. Le Rév. Ed. Barnes et toute sa famille, Mary Simmons, V. Cassidy et nombre de Japonais ont été tués. Beaucoup d'autres ont été blessés. Le jury d'enquête a rendu un verdict de grosse négligence contre l'ingénieur.

Le steamer Hioga a perdu de la même manière sa bouilloire à Oseka. 4 Japonais ont péri et 15 à 20 ont été blessés.

New York, 12 sept—Un feu, à Edgewater (Long Island), a causé des dommages pour plus de $100,000. Nombre de familles sont sans asile.

Allentown, Penn., 12 sept—Un train de chemin de fer, de Lehigh et Susquehannah, a déraillé et a été jeté par dessus une digue. Nombre de voyageurs, la plupart de Philadelphie, ont été blessés.

Boston, 12 sept—Edward Bradley, accusé d'avoir tué sa femme, s'est suicidé, aujourd'hui, en se pendant dans la prison.

New-York, 12 sept—Le steamer Arizona, d'Aspinwall, est arrivé aujourd'hui avec $60,605 en espèces.

Lewiston, Maine, 12 septembre—Le vote est plus fort que l'année passée. Les démocrates amènent aux polls tous les votants. Les républicains favorisent Chamberlain contre Morrill comme sénateur des Etats-Unis.

Memphis, 12 sept—Le député-shérif J. M. Franc, se querellant dans un restaurant, à propos d'un bifsteak, a été atteint en pleine poitrine d'un coup de pistolet tiré par A. C. Ferguson. La blessure est dangereuse. Ferguson s'est constitué prisonnier.

New York, 12 sept—Les nouvelles de l'Amérique du Sud par le steamer arrivé aujourd'hui n'ont aucune importance. La république Argentine a passé un contrat pour la pose d'un câble allant au Brésil. Il devra être exécuté en 18 mois.

La république de Salvador vient de conclure un traité de commerce avec la Prusse.

Chicago, 12 sept—Une dépêche de Washington au *Post*, dit qu'on sait de source officielle que le Président a offert la mission d'Angleterre à un monsieur de l'Ouest, plus connu par ses petits talents littéraires que par son expérience politique. On ne sait pas s'il acceptera, mais on le présume.

Omaha, 12 sept—Le *New Mexican*, de Santa Fé, dit que les Utes, (Indiens) sont mécontents de la vente de la concession Maxwell. Ils soutiennent qu'une partie est leur propriété et menacent d'en chasser les occupants.

On parle d'un nouveau district de mines d'or à Wyoming, près de Green River.

Cincinnati 12.—On parle de la construction d'une nouvelle bâtisse pour ajouter 13,000 pieds carrés à l'emplacement actuel. Cet agrandissement est nécessaire pour contenter les exposants qui sont toujours plus nombreux. Tout sera prêt le 21 du courant.

Portland, Maine, 12—Cette ville n'a donné à Perham, républicain, qu'une majorité de 441 voix, et six villes (*towns*) 113 de majorité. Perte de 167 voix pour le parti républicain.

New York, 12 sept—Les steamships Herman, Livingston, Arizona, Tripoli et Etna sont arrivés ici. Les steamships Batavia et Pereire sont arrivés à leurs ports de destination.

Marchés Européens.

Liverpool, 12 septembre, au soir—Coton plus ferme. Uplands 9 1/4 à 9 3/8. Orléans 9 1/2 à 9 5/8. Vendu 12,000 balles.

Londres, 12 sept, au soir—Consols 92 1/2 à la clôture; bonds 89 7/8.

Marchés americains.

New-York, 12 septembre, au soir—Coton plus ferme. Vendu 1,200 balles. Middling 19 7/8.

New York, 12 sept., au soir—L'argent était facile à la clôture, de 4 à 5. Sterling calme. Or 113 3/4 à 113 5/8. L'attente d'un règlement dans la guerre européenne est la seule cause de l'apathie et du calme qui règnent sur les marchés monétaires et paralysent les spéculations.

Savannah, 12.—Coton ferme avec une bonne demande. Mid. 17 3/8. Stock 3103.

Galveston, 12.—Coton en demande modérée et un peu plus haut. Bon ordinaire 15. Stock 4880.

Charleston, 12.—Coton calme et sans changement. Mid. 17 1/2 à 17 3/4. Stock 963.

Mobile, 12 sept—Coton moins actif et en baisse. Middling 17 1/4. Stock 10,357 balles.

Memphis, 12 sept—Coton plus ferme, 17 3/4 à 18. Reçu 37 balles.

Louisville, 12—Le coton est un meilleur demande; middling 18 cts. Toile d'emballage 29 1/2. Farine en bonne demande; celle extra de famille 5 25. Les provisions sont recherchées et les prix soutenus. Ventes de 64 boucauts de tabac de 5 à 6.75 des plus basses aux plus hautes qualités.

Cincinnati, 12.—Farine languissante; marque de famille 5 40 à 5 60. Blé languissant 1 05 à 1 10. Maïs languissant à 76. Coton sans changement, middling 19 cts. Whisky 86 à 90. Provisions languissantes.

St-Louis, 12.—Farine languissante, superfine 4 à 4.35.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 12 sept., 8 P. M.—Arrivés, le navire Curtis, de New-York; le steamer Agnes, de Galveston; le steamer St-Mary, d'Indianola.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 12 sept—M. Berthemy remplit toujours les fonctions de ministre de France. Il n'a pas été avisé qu'il soit [illegible] un successeur.

Paris, 11 sept.—L'Espagne a reconnu officiellement la république.

Les Prussiens continuent à avancer; leur [illegible].

discipline est bonne, ils ne commettent pas de déprédations. Les chemins de fer sont détruits à leur approche.

On dit que ce sont les Prussiens eux-mêmes qui ont fait sauter les fortifications de Laon.

Toul tient toujours. La garnison fait des sorties efficaces.

Bazaine envoie tranquillement, tous les jours, des expéditions qui vont harasser l'ennemi.

Le Pape se retirera dans l'un des forts à l'approche des Italiens.

Trochu a ordonné la destruction de tous les bois en vue de Paris à l'approche de l'ennemi.

Les Prussiens ont pris de force à leur service les hommes réunis pour la conscription française. Ils ont capturé quelques canons en route pour Strasbourg.

On s'attend à ce que la Belgique reconnaisse la république immédiatement.

Le baron Mercier, ministre de France à Madrid, est rappelé.

On parle d'une entente entre la Russie, l'Italie et les Etats Unis, dans le but de mettre fin à la guerre.

La suite de l'Impératrice Eugénie est partie de Anvers pour Harwich, Angleterre, avec une grande quantité de bagages.

Les soldats du génie, aidés par les habitants, abattent les arbres dans le département de la Seine. On mettra le feu aux arbres quand l'ennemi approchera.

Les usines à gas près de la ville sont presque achevées.

Londres, 11 sept.—Voici le rapport de l'amiral Milne sur la perte du *Captain*:

"J'étais à bord du *Captain* dans la matinée du 6. Tout était en ordre; la brise était modérée. Les bâtiments portaient les royales. A quatre heures la brise fraîchit, le *Captain* faisant de onze à treize nœuds à l'heure; la mer balayait son pont d'avant; ses sabords étaient presque au niveau de l'eau.

"J'ai quitté le *Captain* à 5 heures 30 P. M., à 20 milles de la pointe du Finistère; les évolutions étaient exécutées, les navires à leurs positions désignées; la route à l'ouest fut prise à 11 heures du soir; le vent a fraîchi et le baromètre est tombé; une bourrasque a suivi et nos voiles ont été carguées. Le Captain était par la proue du bâtiment amiral; sous vapeur et gagnant sur nous. A 1 heure et quart du matin il était à six points à babord de notre bâtiment, roulant beaucoup; quelques minutes plus tard ses lumières étaient encore visibles. Une forte pluie vint le masquer; au point du jour dix bâtiments étaient en vue; le Captain manquait et l'escadre s'est dispersée pour le chercher; des débris du bâtiment naufragé ont été trouvés, mais on n'a pas découvert de survivants.

"Plus tard dix-huit hommes de l'équipage sont arrivés au Cap Corrobedo et ils ont rapporté qu'une autre embarcation, partie du bord, avait chaviré et que tous ceux qu'elle contenait avaient péri."

Un correspondant spécial écrit de Florence à la date du 6 septembre que "le conseil de cabinet, réuni hier, n'a pu s'accorder sur la question romaine et que les ministres sont convenus de donner leurs démissions. Plus tard, un télégramme ayant annoncé la proclamation de la république en France, les démissions ont été retirées et le cabinet a résolu d'occuper Rome. Tous les plans d'opérations ont été déconcertés par cette détermination."

Londres, 11 septembre—Les compagnies de chemins de fer ont cessé de vendre des billets pour Paris.

Le bruit court que les Prussiens tiennent la station du chemin de fer du Nord à Creil où plusieurs autres chemins ferment une jonction.

Les malles françaises sont maigres et irrégulières.

Le *Journal de St-Pétersbourg*, organe officiel,—dit que les effets du règne de la démocratie française doivent être de mauvais. Ses idées de solidarité sont des utopies.

La France se glorifie aujourd'hui d'une république comme elle se glorifiait d'un empire. Qu'elle en fasse l'essai, mais il faut qu'elle se garde d'y entraîner les autres nations. Le *Journal* condamne le langage de Victor Hugo qui a dit que le bombardement de Paris serait un crime. Il semblables paroles n'amènerent jamais la paix.

Jeudi soir, à 9 heures, M. De Lesseps, qui ne fut pas reconnu dans le moment, se présenta à l'Hôtel de la Marine de Hastings et demanda le prince impérial.

On appela Dupré, gardien du Prince après un court entretien, ces messieurs quittèrent la ville. Il y revinrent bientôt avec deux dames habillées en sœurs de charité; une d'elles était l'Impératrice Eugénie, l'Impératrice était tellement maîtresse d'elle-même qu'on lui permit de voir son fils avant que ce dernier eût été prévenu de la visite. La scène de l'entrevue de la mère et de l'enfant n'a pas été décrite, car d'après ceux qui y ont assisté elle était indescriptible. Le lendemain l'Impératrice était malade. Les Drs Blackstone et Surgeon furent appelés au près d'elle.

Il y a un incident remarquable dans le présence de ces deux médecins: ce sont les mêmes qui soignèrent Louis Philippe lorsqu'il débarqua à Hastings, en 1848.

Bruxelles, 11 sept—On dit que le ministre des affaires étrangères de France quittera Paris demain et établira son siège au Sud probablement à Marseille. Tours est trop exposé.

Berne, 11 sept—Un délégué est parti d'ici pour le quartier général du Roi afin d'intercéder pour Strasbourg.

Berlin, 11 sept—Le roi Guillaume a été officiellement informé des intrigues de certains princes allemands.

Madrid, 11 sept.—La réunion des Cortès constituantes est renvoyée indéfiniment. 1100 hommes partent lundi, 1000 jeudi. Il en est déjà parti 700. Ce sont les premiers envois des 10,000 hommes de renfort pour Cuba.

Le Capitaine général de Rodas a offert sa démission.

New York, 11 septembre—Le bruit court qu'un duel entre les généraux Jordan et Quesada était imminent. La cause du différend est un article que Quesada a publié dans le journal espagnol de New York.

Le yacht "Phantom" a remporté le prix à Newport. Le "Palmer" qui est arrivé le premier au stake, a remporté le second prix.

Soixante-dix jeunes Français et un grand nombre d'Allemands, parmi lesquels se trouvent deux nobles, sont partis hier pour aller rejoindre les armées de leurs gouvernements.

Le rapport des banques constate que les emprunts ont diminué de $110,000; que les espèces ont augmenté de $623,000; que la circulation a augmenté de $160,000; que les dépôts ont diminué de $383,300; que les legal tenders ont diminué de 1,690,000.

Londres, 12—Il y a eu hier ici des démonstrations populaires formidables, en faveur de la république française et contre les monarques de tous les pays; il y en a eu une à Hyde Park et l'autre à St. James Hall.

L'imbécillité du gouvernement anglais a été fortement condamnée et la reine a été accusée nominalement d'avoir encouragé le roi dans sa marche sur Paris dans le but de détruire la jeune république.

Une personne de la foule s'écria "Trois grognements pour le prince de Galles!" La réponse fut unanime et passionnée. La masse a offert, pendant un instant, un aspect effrayant.

Des gens mieux élevés s'assemblèrent à St James Hall. On y adopta des résolutions qui dénoncent l'inconséquence que montre le roi Guillaume en marchant sur Paris, après avoir annoncé qu'il ne faisait pas la guerre au peuple français, mais à l'Empereur.

Des orateurs ont dit que le gouvernement anglais est hostile à la France, non parce qu'il aime l'Allemagne, mais parce qu'il hait et craint la république.

L'Angleterre n'a pas reconnu la république française, mais le jour n'est pas éloigné où la république française sera appelée à faire la république anglaise.

La proposition de supprimer le nom de la Reine a été accueillie par une tempête de sifflets.

Paris, 12 septembre—Le ministère public ce qui suit:

"Les Prussiens ont attaqué Toul, samedi, à 5 heures du matin, et ont persisté jusqu'à 9 heures du soir.

"Ils ont été constamment repoussés et nombre de leurs batteries ont été démontées. Plus de 10,000 Prussiens ont été mis hors de combat."

Verdun tient toujours.

Montmédy a magnifiquement repoussé les Prussiens, jeudi.

Les Prussiens ont entouré Meaux et ils sont en force à Crécy, et s'approchent de Noisy et de Lagrandie.

(Note—Meaux et Noisy sont à environ 25 milles de Paris).

Le bruit court que la Russie insiste pour un armistice.

On dit que les Etats-Unis ont adressé à Berlin trois dépêches énergiques à la suite desquelles les Prussiens ont arrêté leur marche.

Londres, 12 septembre, midi—Les journaux anglais demandent à l'Angleterre d'intervenir comme un devoir et un droit qui, s'ils étaient négligés, entraîneraient le déshonneur.

Des avis relatifs à la manière dont est traité l'Empereur indique qu'il a plutôt l'air d'un hôte invité que d'un prisonnier.

Berlin, 12 sept—L'archevêque de Posen nie que la guerre, de la part de la Prusse, soit anti-catholique.

Londres, 12—Des avis de Florence portent que les troupes italiennes sont entrées à Rome aujourd'hui.

L'Almanach de l'Italie dépouille virtuellement le Pape de son pouvoir temporel, mais l'Italie concourra avec toutes autre puissance à garantir l'indépendance du Souverain Pontife.

Paris, 12—Les succès de Toul et de Montmédy avec la nouvelle de la halte dans la marche des Prussiens ont raffermi la bourse et donné lieu à de grands achats de rentes pour spéculation.

Berlin, 12—L'armée prussienne s'est arrêtée hier à 25 milles de Paris sur la demande spéciale de Bismark pour considérer les propositions [illegible] relatives à un armistice.

Le départ de certains membres du gouvernement pour Tours a été indéfiniment ajourné.

Station de la Quarantaine, 12 sept, midi—Le steamer "Lord Lovell" a été [illegible]. Il est parti pour [illegible] 11 h. 30 m. [illegible] "[illegible]". Passé à la Quarantaine.

New York, 12, midi—Arrivé, le steamer "Gen. Meade", de la Nlle-Orléans.

New York, 12, midi—Actions lourdes; or 113 3/4; Sterling [illegible]; [illegible] 1865, 11[illegible]; [illegible] 112 3/4.

Coton [illegible] ferme; Orléans [illegible]; ventes de 900 balles.

[illegible], 12, midi—Coton [illegible]; [illegible].

Liverpool, 12, midi—Coton ferme. Uplands [illegible]; Orléans 9 1/2.

L'Affaire des assassins de la Villette.

On verra par les débats qui suivent ce qu'étaient les hommes que le gouvernement des Ours a mis en liberté, après avoir demandé à la Chambre qu'on les punît sévèrement.

PREMIER CONSEIL DE GUERRE DE LA 1re DIVISION MILITAIRE.

Présidence de M. Boutier, colonel, commandant la 1re légion de gendarmerie.

Attaque à main armée dirigée contre la caserne des pompiers à la Villette.—Attentat contre la sûreté de l'Etat.

Le conseil de guerre a consacré son audience d'aujourd'hui à juger une première série des individus qui ont pris part aux actes abominables accomplis à la Villette dans la journée du dimanche 14 août.

De bonne heure, une foule nombreuse stationnait dans la cour de l'hôtel des conseils de guerre, afin d'assister aux débats.

Un piquet d'infanterie composé de vingt cinq soldats, a été requis pour le service d'ordre.

Dès onze heures, quoique les audiences ne commencent pas avant midi, toutes les places étaient occupées à l'intérieur de la salle du conseil.

Parmi les pièces à conviction, on remarque plusieurs fusils chassepots brisés, différentes armes, des sabres, des revolvers, des emblèmes, des brassards, et quelques-uns de ces poignards dit de l'*Internationale*. Cette dernière arme, qui est véritablement redoutable, se compose d'une de ces limes triangulaires effilées appelées tiers-points, mais dont les trois faces n'ont pas encore été taillées. Cette lime, dont la longueur est de 30 centimètres environ, est emmanchée dans une poignée en fonte pesant près de deux livres. Cette dague, très facile à manier, est une arme des plus dangereuses.

Les cinq inculpés qui composent cette première série sont les nommés:

Léon-Fortuné Robidat, ouvrier frappeur, âgé de trente-trois ans, né à Royal (Somme);

Xavier-Léon de Saint-Hubert, âgé de vingt-cinq ans, né à Dinant (Belgique), employé;

Auguste Beauvoust, âgé de cinquante-quatre ans, employé au chemin de fer du Nord, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord);

Jean Hamilhat, âgé de quarante cinq ans, maître de poste, né à Pamiers (Ariége);

Auguste Drest, ouvrier plombier, âgé de trente-deux ans, né à Paris.

Un sixième prévenu devait être compris dans cette catégorie; c'est un nommé Alexis Letestu, ouvrier menuisier; mais celui-ci a été blessé grièvement, et il n'a pu être transporté de l'hôpital Lariboisière à la prison militaire.

Quoique jugés les premiers, les inculpés qui paraissent aujourd'hui devant le conseil sont loin d'être, dit-on, les plus coupables de la bande mise en état d'arrestation depuis le 14 août, et dont chaque jour on arrête quelques nouveaux complices.

Celui des cinq prévenus qui est le plus compromis par les charges relevées contre lui est Auguste Drest. Il a été arrêté par la foule elle-même à la Villette, dans la soirée du 14 août, parce que des témoins déclaraient se rappeler l'avoir vu tenant un fusil chassepot d'une main et de l'autre un poignard, pendant que la bande des [illegible] essayaient de s'emparer de la caserne des pompiers, entre trois et quatre heures.

Drest a, malheureusement pour lui, de bien mauvais antécédents.

A l'exception de la circonstance aggravante et spéciale du port d'armes que l'on reproche à Drest, la prévention est la même contre ses co-accusés.

Ce sont également des habitants de la Villette qui ont mis en état d'arrestation et ont livré à la police, Léon Robidat, que des témoins déclarent avoir vu au milieu du groupe qui avait attaqué le factionnaire du poste.

Saint-Hubert a lui aussi été amené au poste par des habitants de la Villette, qui assurent l'avoir entendu tenir ces propos: "Les Prussiens vont les régler le bas! Nous, nous les démolirons ici!"

Beauvoust a été mis en état d'arrestation vers six heures du soir. On l'a signalé comme ayant été vu au milieu des émeutiers qui voulaient pénétrer dans la caserne, à quatre heures.

Quant à Hamilhat, il fut arrêté également vers six heures du soir, le 14 août, après avoir été dénoncé comme ayant non-seulement fait partie de la première bande qui était venue à quatre heures demander des armes à la caserne de pompiers, mais comme ayant été vu, en outre, parmi les émeutiers qui sont revenus à cinq heures et qui ont tenté de pénétrer, par la violence et le meurtre même, dans l'intérieur de cette caserne.

Les prévenus sont cités en vertu de l'article 156 du Code de justice militaire, à raison des crimes d'attentat contre la sûreté de l'Etat, de massacre et pillage par bandes et à main armée, prévus et punis par les articles 91 et 97 du Code pénal.

Voici le texte de ces deux articles:

Article 91. "L'attentat dont le but sera soit d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres, soit de porter la dévastation, le massacre et le pillage dans une ou plusieurs communes sera puni de mort."

Article 97. "Dans le cas où l'un ou plusieurs des crimes mentionnés aux articles 86, 87 et 91 auront été exécutés ou simplement tentés par une bande, la peine de mort sera appliquée sans distinction de grades, à tous les individus faisant partie de la bande et qui auront été saisis sur le lieu de la réunion séditieuse.

"Sera puni des mêmes peines quoique non saisi sur le lieu, quiconque aura dirigé la sédition ou aura exercé dans la bande un emploi ou commandement quelconque."

A midi, l'audience est ouverte.

Le siège du ministère public est occupé par le commandant Simmonnot.

Les défenseurs sont: Mes Mayonnade pour Hamilhat, et Beauvoust; Fontaine, de Rambouillet, pour Saint-Hubert; Courtois, du barreau de Nancy, pour Robidat. Une vingtaine de témoins sont cités par le ministère public, et une dizaine le sont par les prévenus.

L'audience continue.

Une lettre du comte de Paris.—On communique au *Figaro* une lettre de M. le comte de Paris, adressée le 30 août, de Twickenham, à un de ses amis de Paris. Nous en extrayons le passage suivant:

"Que d'événements depuis treize jours! Quels coups pour tous les cœurs français! Vous devez comprendre tout ce que nous souffrons devant ce désastre national, dont, pour aggraver nos souffrances, nous sommes condamnés à être les spectateurs inactifs. Le refus opposé à la demande de mes oncles et de mon frère est, à ce point de vue, un coup bien cruel.

"C'est ce refus qui m'a empêché de faire remettre une lettre analogue aux leurs qui était arrivée à Paris un peu après celles-ci. Et dire que les Prussiens vont peut-être assiéger Paris, et que sur ces fortifications, dernier boulevard de la France, élevé il y a trente ans par le roi Louis-Philippe et le duc d'Orléans, il n'y aura pas un d'Orléans pour se mêler aux défenseurs de la patrie! Et ce qu'il y a peut-être de plus dur, c'est que, dans notre inaction désintéressée, on ne voyait peut-être que les calculs d'une ambition inquiète. Mais ne songeons pas à nous, songeons qu'à cette admirable armée qui soutient l'honneur de la France, et à tous les nouveaux combattants qui, devant Paris, sauveront notre pays de la dernière des humiliations.

"Tout à vous,

"Louis-Philippe d'Orléans.

Souscription Patriotique

OUVERTE PAR LES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

AU PROFIT

Des Soldats blessés et des Victimes de la guerre, en France.

Sous la direction d'un bureau ainsi composé:

Président: Albin Rochereau; Vice-Présidents: Joseph Girod, Paul Estéban, Félix Limet, L. Grand; Secrétaire J. Touatre; Trésorier: Ernest Miltenberger.

Un comité composé de trente membres a été désigné par le Bureau. Chacun des membres de ce comité, porteur d'une liste paraphée par le président et le secrétaire du bureau, est autorisé à recevoir des souscriptions. Des listes de souscription ont, en outre, été déposées aux endroits suivants:

A. Rochereau, 16 et 18 rue St-Louis.

Bureau de l'*Abeille*, 73, rue de Chartres.

J. Touatre, 14, rue de Chartres.

Bureau de la Renaissance Louisianaise, [illegible], coin du Passage de la Bourse.

Bureau de l'*Epoque*, 111, rue de Chartres.

Robert et [illegible], coin Chartres et Bienville.

[illegible] Goliais, coin Dumaine et Vieille-Levée.

Joseph Lobrano, 285, rue Vieille-Levée.

[illegible] et Gueydan, 41, rue Vieille-Levée.

F. Dumonteil, coin Canal et Bourbon.

L. Grand, 15, rue Carondelet.

J. Dyon, rue Poydras, près Poydras.

A. Mazquère, coin Rampart et Poydras.

P. Pacheco, au Stock Landing.

Camille Barès, coin Madison et Vieille-Levée.

Barthélemy Anthony, coin Ursulines et Royal-Levée.

M. Rosthman, marché Dryades.

Pierre Machet, à Baton Rouge.

J. Picky, paroisse Assomption.

[illegible], voyageant dans les paroisses.

A. F. Bareyre, à Plaquemines, paroisse Iberville.

Joseph Vigié, à Brownsville, Texas.

JACOB OTT,

Entrepreneur et Constructeur,

194......RUE DELORD......194

[illegible]

TOUTES SORTES DE TRAVAUX EXÉCUTÉS PROMPTEMENT.

[illegible]

Marié, samedi, le 10 septembre 1870, à l'église St Vincent de Paul, par le Rév. père Fabier, M. Paul Fagot à Mademoiselle Marie Amanda Galatas,—tous deux de cette ville.

Décédé, le 10 septembre 1870, à sa résidence, habitation Lilas, paroisse Terrebonne, le juge L. Barras, âgé de soixante-douze ans.

Décédée, lundi, 12 septembre, à 6 heures moins un quart du matin, Mlle Emilie C. Bignon.

Les amis et connaissances de la famille et ceux de A. E. et C. J. Bignon sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu MARDI, 13 du courant, à 10 heures du matin. Le convoi partira de sa dernière demeure, au No 678 de la rue Baronne, près Félicité.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Décédé hier soir, à 7 heures, J. B. Eckart, âgé de 77 ans. Ses amis et connaissances, ainsi que les membres de la Société de Bienfaisance française sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce soir, à 5 heures. Son corps est exposé rue Royale, No. 672.

Par ordre du Président.

A. Barbier, Secrétaire.

Le Dr. Charles E. Kells, Dentiste.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, [illegible] près de la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

ENTREPOT de Tapis et de Toiles Cirées.

ELKIN & CO,

168......RUE DU CANAL......168

Reçoivent en ce moment, des Tapis Anglais, Velours et Bruxelles, de nouveaux genres et de qualités supérieures, Tapis trois plis et Ingrains. Toiles cirées de toutes largeurs, Stores, Etoffes à rideaux, Et tout ce qui se rattache à leur commerce.

Ils offrent le tout à un BON MARCHÉ EXTRÊME.

Le "Club Républicain International" de la Nouvelle-Orléans.

Invite les républicains de toutes nationalités, et le public en général, à assister à un MASS MEETING qui aura lieu, au Mechanics' Institute (salle des Représentants), le JEUDI, 15 septembre, à 7 1/2 heures du soir. Le but de cette réunion est d'exprimer nos sympathies pour la République française.—F. Filleul, Chas. Caron, Rochlain Crassa, Ad. Jaquet, E. F. [illegible], A. [illegible], Comité.

AVIS.

Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français LA LOUISIANE, capitaine Tenillet, ne seront responsables pour dettes contractées par l'équipage du dit navire.

Code Livingston.

On demande un exemplaire du "Code Criminel de la Louisiane," de Livingston—en français. On en donnera un bon prix. S'adresser à la librairie No 69 de la rue du Canal.

ST-ALOYSIUS ACADEMY. COIN CHARTRES ET QUARTIER.

La prochaine session annuelle de cette institution, que dirigent les Frères du Sacré-Cœur, commencera le 15 septembre. Le cours d'études comprend le français, l'anglais et l'allemand, avec les autres branches [illegible].

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'établissement.

Perdu ou Egaré,

Un BILLET hypothécaire de la somme de [illegible], souscrit par J. Elizabeth Bodin, à son propre ordre, daté du 15 juillet 1870 et payable à six mois de date, paraphé "Ne Varietur" par le notaire Arnaud notaire public. Le public est prévenu de ne pas négocier ce billet dont le paiement a été arrêté [illegible].

ELIZABETH BODIN.

Demande.

Une jeune femme connaissant le service d'un ménage, demande [illegible] à s'employer en s'adressant au No 54, rue Royale, entre L. Cohen [illegible].

Demande d'Emploi.

Un ancien élève de l'école professionnelle de Mulhouse désire trouver de l'emploi soit [illegible]. S'adresser à AUGUSTE GOUNAND, Pension des Voyageurs, rue Toulouse.

Demandes.

On demande une bonne BLANCHISSEUSE et REPASSEUSE pouvant repasser une robe de [illegible]; aussi une bonne GARDIENNE d'enfants, une SERVANTE pour cuire, capable de ménage, deux COUTURIÈRES, dont l'une pour coudre à la main et l'autre sur la machine à coudre de Wheeler & Wilson et une bonne CUISINIÈRE. [illegible]. S'adresser au No. 98 de la rue de l'Esplanade.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.

Avis est donné au public que le parcours de la nouvelle ligne de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, ouverte ce matin, 10 septembre, est le suivant: [illegible].

P. [illegible], Jr., Secrétaire.

Bureaux de la Pelican Mutual Insurance Co. Nouvelle Orléans, 9 septembre 1870.

AVIS.

Une assemblée des Actionnaires aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI, 10 octobre prochain, conformément au Troisième Article de la Charte, et leur présence est requise.

M. A. TARLETON, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 9 septembre 1870.

Avis est par le présent donné que, conformément à l'article quatre de la Charte, une élection de trente-trois Directeurs, pour servir l'année prochaine, aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI, 3 courant, entre le heures [illegible] P. M.

WM. CRUZAT, Secrétaire pro. tem.

Quartier-Général du Comité Démocratique de [illegible].

Tous les démocrates qui sont amis du parti Démocratique [illegible] sont invités à se présenter [illegible].

P. A. PEYROUX, Président du Comité de Naturalisation.

Commerce d'Automne et d'Hiver.

J. LEVOIS & JAMISON,

Au No 126 de la rue du Canal.

Reçoivent en ce moment un grand stock de Lingerie et de Marchandises sèches de fantaisie pour l'automne et l'hiver. [illegible].

[illegible].

Ils invitent les commerçants en détail et les commissionnaires en gros à les visiter.

J. Levois & Jamison, Au No 126 de la rue du Canal, Entre les rues St-Charles et Carondelet.

AVIS.

Le public est prévenu de ne pas acheter les billets suivants qui ont été perdus ou égarés: 1o. Un billet de JEAN TONLANDOU, à son propre ordre, daté du 18 août 1867, payable à un an de date et renouvelé au 24 avril 1871—pour la somme de deux mille piastres ($2,000), paraphé "Ne varietur", par A. Ducatel, notaire public.

2o. Un billet de M. HERNANDEZ, Jr., à son propre ordre, daté du 23 mai 1870, payable à un an de date, pour la somme de treize cents piastres ($1,300), paraphé "Ne varietur", par Joseph Cuvillier, notaire public.

Changement de Local.

J'avertis mes amis et le public que j'ai transféré ma fabrique de parfumerie et de savon de toilette au No. 61 rue de Chartres.

A. DOUSSAN.

Demande d'ouvrière.

On demande, pour la campagne, une ouvrière en robes et en chapeaux, parlant français et [illegible]. S'adresser de 2 à 5 heures P. M., au No 441 rue [illegible], entre Bons Enfants et Mandéville.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer

Le haut [illegible] situé au-dessus du magasin [illegible] coin Royale et Toulouse. [illegible].

V. MOREAU, coin Royale et Toulouse.

A Louer,

Une belle et grande MAISON BASSE, située rue des Ursulines, No 160, entre [illegible] [illegible].

A Vendre

A des conditions avantageuses, UNE BOULANGERIE [illegible].

A vendre,

Café de l'Opéra, pour changement de [illegible].

NORMANDIE.

[illegible] à vendre ou à louer.

Par la mort d'un des associés, la BOULANGERIE bien connue de Marchal & Cie. est [illegible].

A louer,

Un TERRAIN avec une maison, rue des Remparts, No [illegible], entre St. Philippe et Ursulines [illegible].

A LOUER,

La résidence [illegible] située à l'angle Nord-Ouest des rues Bourbon et Quartier, [illegible].

S'adresser à C. Dufour, rue Bourbon.

FABRIQUE DE CANDI.

Une des plus Grandes Fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

126 et 128, rue Vieille-Levée, 205 et 207, [illegible].

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candis à la crème, Toute espèce de candis pompés, Candis Star, Candi amer (Horehound), Candi Grand, Candi dur, Popping Kisses candi[illegible], Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons fins;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que

Boîtes de fantaisie, Ornements de toutes grandeurs pour gâteaux, Fouillis de pâte de gomme, Fouillis or et argent, Toute espèce de roses, Fleurs de tous genres, Cornes d'abondance, Sacs de fantaisie, Papier dentelle, etc.

Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI.

BOITES A SURPRISES.

Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous donnera UNE SURPRISE. MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, ÉPINGLETTES, POUR DAMES ET MESSIEURS, BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC., ETC., ETC.

Manufacturés par GEO. MILLER & SON de Market st. Philadelphie.

500 DOUZAINES, venant d'arriver, et à vendre en détail à 25 cents, par NORMAN & REISS, Seuls Agents.

Nos 121 et 128 de la rue Vieille-Levée.

SAISON D'AUTOMNE.

LEON GODCHAUX,

91 et 93....RUE DU CANAL....91 et 93 Et Nos 223, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS, LINGE DE DESSOUS, CHAPEAUX,

Un assortiment considérable et des mieux choisis, POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

De grandes améliorations ont été faites dans notre manufacture qui est à même de fournir aujourd'hui des vêtements confectionnés dont l'élégance de la coupe et la solidité du travail ne le cèdent en rien à ceux fournis par les premiers tailleurs.

NOTA—Nous offrons au public un vêtement entièrement nouveau, le DERBY, remarquable par son élégance et qui sera certainement le plus recherché et le mieux porté de la saison.

Moulin à Riz Soniat,

PAROISSE ST-CHARLES.

Ce moulin ayant été considérablement amélioré est maintenant prêt à recevoir du riz et à l'écorcer [illegible].

Des magasins sont [illegible] et peuvent contenir vingt barils en 24 heures.

Les habitants ne doivent donc pas craindre de délais dans leur ouvrage.

Chaque lot passe à son tour selon la date de sa réception.

Prix d'usinage, No 1 et No 2—[illegible]; No 3 [illegible].

Pour des amples informations, s'adresser à SONIAT FRÈRES, Kenner Station, Jefferson Railroad.

Ou à DUPRÉ, REINE & CO., 24 rue Poters.

Dépôt de Riz du Sud.

D'AQUIN & PHILIPPI, NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, Au No. 47 de la rue Poters.

Boîte 115, du bureau de poste. Nlle-Orléans. Avances faites sur consignations.

Aux marchands de la campagne et aux planteurs:

L. S. CHURCHILL & BRO. Au No 41 de la rue Tchoupitoulas, (entre les rues Poydras et Lafayette).

Offrent aux marchands et planteurs de QUINCAILLERIE et de COUTELLERIE à des prix [illegible].

[illegible].

Au No 41 de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Lafayette.

Avis.

Le DOCTEUR GÉRARD informe sa clientèle qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il continuera à donner ses consultations, [illegible] midi à trois heures, [illegible].

ENGRAIS!!!

Les planteurs sucriers et les personnes qui désirent acheter le meilleur ENGRAIS du Sud, l'engrais qui en a donné les plus grandes [illegible], peuvent se procurer [illegible].

S. F. POWER. Au No 24 de la rue Fulton, coin Canal.

Changement de domicile.

Mme E. DOCTEUR (née FERRIOT), sage-femme, prévient sa nombreuse clientèle et le public en général qu'elle a ôté son domicile au No [illegible] rue St-Pierre, entre Royale et Bourbon.

AVIS.

Des propositions cachetées pour l'achat des revenus du Marché Dryades situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot compris entre les rues Dryades, Melpomène, [illegible] et Thalie—du 1er octobre prochain au 30 juillet 1871—seront reçues à l'Hôtel de [illegible] Court, jusqu'au [illegible]. [illegible].

L'acquéreur devra assumer toutes les obligations des vendeurs et remplir toutes les conditions [illegible].

THEO. GUYOL, THEO. BAILLY-BLANCHARD, Jr., CHS. OMER DE LIVAUDAIS.

AVIS.

Avis est donné que la société HERRMANN, LEVY & CO., de cette ville, a été dissoute aujourd'hui, d'un commun accord.

L. HERRMANN, [illegible], JOS. ISRAEL.

Nouvelle-Orléans, [illegible] septembre 1870.

CHANGEMENT DE BUREAUX.

MM. HERRMANN, LEVY & Co., en liquidation, ont transféré leurs bureaux, du No. 56 de la rue de Chartres au No. 80 de la rue Vieille-Levée.

G. L. FÈVRE.

166......Rue Royale......166

IMPORTATEUR de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET MAROQUINS, CHÈVRES en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS,

Reçoit par chaque steamer d'Europe et de New York [illegible].

PLUMEAUX FRANÇAIS.

[illegible].

Changement de Local.

M. H. RICHARD,

[illegible].

A [illegible].

Tirages de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 12 SEPTEMBRE—CLASSE [illegible].

13	4	37	61	5	7	67	38	53	2	29	42

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salles de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.

Rue St.-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. En témoignage de quoi nous apposons notre signature [illegible] Louisiane, ce 12 septembre 1870.

H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

CANDIDATURES.

POUR LE CONGRÈS.

Nous sommes autorisés à annoncer l'honorable EDWIN [illegible] comme candidat pour représenter au CONGRÈS le 1er District Congressionnel, pour le long terme, sujet à la décision de la Convention Démocratique.

POUR TRÉSORIER D'ETAT.

Sujet à la nomination de la Convention Démocratique:

JAMES D. BLAIR, Autrefois des paroisses De Soto et Natchitoches, Maintenant de la Nlle-Orléans.

Le Capitaine ALLEN JUMEL, d'Iberville, est candidat pour la place d'Auditeur d'Etat, soumis à la nomination de la Convention Démocratique.

RICHARD C. BOND est candidat aux fonctions d'Administrateur du Commerce. Il soumet sa candidature à la Convention du parti Démocrate.

J. PINCKNEY SMITH est annoncé, par ses amis, comme candidat à la place de Trésorier d'Etat—sujet à l'approbation de la convention démocratique de l'Etat.

Nous sommes autorisés à annoncer que le colonel CHAS. E. BAILEY est candidat à la place de Shérif de la Paroisse d'Orléans (Cour civile) et qu'il soumet sa candidature à la Convention du parti démocrate.

Shérif de la Paroisse d'Orléans—Cour Criminelle.

JOHN C. SINNOTT est candidat à la place de Shérif de la Cour Criminelle. Il soumet sa candidature à la Convention du parti Démocrate.

Shérif de la Cour Criminelle—Paroisse d'Orléans.

E. S. WORKBURGER, titulaire actuel, est candidat à la même place. Sa nomination est soumise à la décision du parti démocrate.

Aux Démocrates de la Paroisse d'Orléans.

J'ANNONCE respectueusement aux Démocrates de la Paroisse d'Orléans, que je suis candidat (réélection) à la place de SHÉRIF DE LA PAROISSE D'ORLÉANS, (cour civile) et que je soumets ma candidature à la Convention du parti démocrate.

THOS. L. MAXWELL.

Veuillez annoncer que M. EDWARD H. HOGAN est candidat à la place d'Administrateur des [illegible] sujet à la décision de la convention démocratique. UN GRAND NOMBRE DE CONTRIBUABLES.

Nous sommes autorisés à annoncer que le colonel CHARLES W. SQUIRES est candidat à la place d'ADMINISTRATEUR DE LA POLICE, sujet à la Convention démocratique.

TROISIÈME JUSTICE DE PAIX.

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez annoncer JULIEN MICHEL comme candidat devant la Convention démocratique pour les fonctions de juge de paix (3me Justice de Paix, Second District).

CORONER.

MM. les Rédacteurs,

Veuillez annoncer que je suis candidat pour la place de Coroner pour le 1ème et le 2ème Districts de la Paroisse d'Orléans, sujet à l'approbation de la Convention Démocratique.

C. DELÉRY.

JOS. LLADO est candidat aux fonctions de Coroner du Deuxième et du Troisième District. Il soumet sa candidature à la Convention du parti démocrate.

Le Dr. A. CHASTANT est annoncé par ses amis comme candidat à la place de Coroner des 2me et 3me Districts, sujet à l'approbation de la Convention démocratique.

Messieurs les Rédacteurs,

Veuillez annoncer que le docteur E. DEBLANC est candidat pour une nomination à la place de Coroner, pour le 2e et le 3me District de cette ville, aux élections de Novembre prochain,—sujet à l'approbation de la Convention démocratique.

Avis Spécial.

CHEMIN DE FER DE LA NLLE-ORLÉANS, DE JACKSON ET DU NORD.

Les consignataires de fret déposé par le chemin de fer de Jackson sont notifiés que le fret devra être payé et [illegible] de la Compagnie du Transport [illegible].

LE FRET NE SERA LIVRÉ QU'AU DÉPÔT, ET SEULEMENT APRÈS QU'IL AURA ÉTÉ PAYÉ.

Afin de faciliter la livraison et d'obliger les consignataires, des notifications indiquant le fret, le [illegible] seront remises à ceux [illegible].

SIMEON TORY, Agent de fret à la Nlle-Orléans.

AVIS.

Le NOUVEAU DIRECTORY de 1871 sera [illegible] publié. Nous invitons les citoyens [illegible] de la Nlle-Orléans [illegible].

"SOUTHERN PUBLISHING CO." Au No 1 du Commercial Place. RICHARD EDWARDS, Directeur. Nlle-Orléans.

GREGORY & DAVIS,

Au No 1 112 de la rue Carondelet, à une porte de la rue du CANAL.

Agence générale pour la vente des MACHINES A COUDRE.

Marchands de—

Attachements de machines, aiguilles, fil, coton et fil de soie.

Toutes les variétés d'articles de fonds et de fantaisie à tricoter.

Ils viennent de recevoir de New-York un assortiment de

Machines à coudre, dans le plus bref délai.

AVIS.

Les BILLETS DE PASSAGE [illegible] de la Compagnie [illegible] service entre Hambourg, le Hâvre, la Havane et la Nouvelle-Orléans, ne seront dorénavant émis que [illegible].

WILLIAMS, RUPERTI & CO., Au No 169 de la rue de la Commune. Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1870.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. BOCHET

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de transférer son magasin de MODES, RUBANS, VELOURS, FLEURS, PLUMES, DENTELLES, BLONDES, GARNITURES ET ARTICLES DE MODES, du No. [illegible] rue Royale, au No. [illegible] de la rue de Chartres, entre Bienville et Douane.

[illegible].

TAXES DE VILLE.

Département des Finances, Hôtel de Ville—Nlle-Orléans, 3 sept. 1870.

Tandis que le Département des Finances [illegible].

[illegible].

JOHN S. WALTON, Administrateur des Finances.

J. A. D'HAMECOURT & Co.,

J. A. D'HAMECOURT, P. Bouilhem.

Nlle-Orléans, 1er septembre 1870.

Les soussignés ont formé aujourd'hui, une société [illegible] sous la raison sociale J. A. D'HAMECOURT & Co. Ils continueront le commerce [illegible] Canal, [illegible].

J. A. D'HAMECOURT, P. BOUILHEM.

F. B. ERNEST, FRÉDÉRIC ERNEST.

ERNEST & CO.,

Facteurs de Coton et Négociants Commissionnaires, Au No 125 de la rue de la Commune.

Nouvelle-Orléans.

AVIS.

Nous avons formé, aujourd'hui, une société [illegible], sous la raison sociale [illegible] HERRMANN, VIONNE & ISRAEL [illegible].

L. HERRMANN, [illegible] VIONNE, JOS. ISRAEL.

Nlle-Orléans, 1er septembre 1870.

JOSEPH GRAFF, TAILLEUR, Au No 32 de la rue de l'Hôpital, entre les rues Chartres et Vieille-Levée.

Nlle-Orléans (Am.).